



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1585 III  
SÉANCE DU 22 MAI 2024

**Crédit brut de 1 357 000 francs destiné à financer le remplacement de l'éclairage intérieur fluorescent de la piscine des Vernets, sise rue Hans-Wilsdorf 4, par des lampes LED (PR-1585 III)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 63 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 357 000 francs destiné à financer le remplacement de l'éclairage intérieur fluorescent de la piscine des Vernets sise rue Hans-Wilsdorf 4, par des lampes LED, dont à déduire une subvention SIG Eco21 de 46 000 francs, 1 311 000 francs net.


*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 357 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2024 à 2033.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

  
Yasmine Menétrey

Le Président :

  
Pierre de Boccard